AR Prefecture

006-210600540-20240607-39-DE Reçu le 10/06/2024

ALPES MARITIMES COMMUNE DE DRAP

DELIBERATION N°39/2024

<u>OBJET</u>: ADMINISTRATION GENERALE: Convention de partenariat « Médiation administrative »

L'an deux mille vingt-quatre, le 07 du mois de juin à 10 heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Robert NARDELLI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mai 2024

PRESENTS: Robert NARDELLI Maire/Martine DUNOYER DE SEGONZAC / Philippe MINEUR / Alexandra GHIGI-RUSSO / Serge DIGANI/ Jean-Christophe CENAZANDOTTI/ Catherine DINI/ Jean QUENCEZ adjoints, Christine DECORDIER / Sabrina DIVRY/ Kathy NICOLAS/ conseillères municipales déléguées, / Bouabdallah LAFTAS /Vanessa BEAUJEAUD/ Françoise DAMILANO /Romain BIANCHI /Sandrine GUGLIELMINO/ Clorinde MARCONI/ Maeva THOMMERET conseillers municipaux

ABSENTS REPRESENTES: Sophie ESPOSITO par Françoise DAMILANO, Xavier JARJANETTE par Jean Christophe CENAZANDOTTI/ Gracienne DODAIN par Romain BIANCHI /Thierry VISSIAN par Christine DECORDIER, Jean-Pierre MONTCOUQUIOL par Martine DUNOYER DE SEGONZAC/Stephen VIALE par Sandrine GULIELMINO

ABSENTS: Nathalie DIGANI/Michaël TRUCCHI/ /Philippe JANIN

Secrétaire de séance : Vanessa BEAUJEAUD

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'article L.213-11 relatif à la médiation préalable obligatoire

VU l'article L213-10 relatif à la médiation à l'initiative du juge

VU l'article L.213-5 relatif à la médiation à l'initiative des parties du Code de justice administrative VU la proposition de convention de Madame PELLISSIER-PERRIN, Médiatrice auprès de la Cour d'Appel d'Aix en Provence et Monsieur Thierry TONNELLIER, Médiateur auprès de la Cour d'Appel de Paris,

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de bénéficier de ce dispositif

CONSIDERANT le développement de l'obligation de médiation

Oui cet exposé, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

D'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer avec Madame PELLISSIER-PERRIN, Médiatrice auprès de la Cour d'Appel d'Aix en Provence et Monsieur Thierry TONNELLIER, Médiateur auprès de la Cour d'Appel de Paris, une convention de partenariat.

Nombre de Conseillers en exercice :

27

Présents : 18 Procurations : 6 Votants : 24 Absents : 3 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 24

Fait à Drap, le 07 juin 2024

Le Maire, Robert NARDELLI

Compte-rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 10 06 2024 Affichage en mairie le : 12 06 2024